

M. HALES: Et à quel prix?

M. TAYLOR: Les exemplaires ont été répartis comme suit: 548 ont été distribués entre les services de l'État, les ministères, les fonctionnaires du Trésor, le bureau de l'auditeur général, etc. C'est l'imprimeur de la Reine qui s'est occupé du reste des exemplaires, soit 1,657. Ce nombre comprend les exemplaires distribués aux députés et aux sénateurs, les exemplaires distribués aux bibliothèques reconnues du Canada ainsi que, naturellement, les exemplaires vendus.

M. WINCH: Combien d'exemplaires vendez-vous, en moyenne?

M. TAYLOR: Il faudrait demander ce renseignement à l'imprimeur de la Reine.

M. WINCH: Pourriez-vous lui demander aussi quel est le revenu provenant de ce document, dans une année quelconque?

M. TAYLOR: Si je comprends bien, le Comité aimerait connaître le prix de revient. J'ai dit au Comité que le prix de revient est de l'ordre de \$65,000, mais je puis donner un chiffre plus précis. Nous pouvons aussi nous assurer auprès de l'imprimeur de la Reine du volume des ventes effectuées depuis deux ou trois ans et en informer le Comité.

M. NORTON: Monsieur le président, au cours des présentes délibérations, il me semble que deux idées ressortent vraiment. D'abord: quelle forme devraient revêtir les comptes publics qui doivent être présentée à ce Comité, à titre de comité chargé d'étudier les comptes publics, afin qu'il puisse les confronter avec les prévisions budgétaires, etc., de façon à remplir ses fonctions? Et ensuite: quelle forme doit-on donner au rapport pour qu'il soit lu par le public en général et par ceux qui s'intéressent aux comptes? Il me semble que ce compte rendu détaillé n'intéresse peut-être pas tout le monde; par conséquent, se pose la question de la demande à l'égard d'une sorte de sommaire. Notre problème n'est-il pas d'obtenir une sorte de sommaire qui répondrait de façon plus générale aux besoins des intéressés? Ne faudrait-il pas que ce soit un rapport préparé pour ce comité dans un format permettant de confronter les comptes avec les prévisions budgétaires, afin de voir si les comptes ou les dépenses de l'État ont été convenablement faits et de bien examiner tous les détails?

M. BENIDICKSON: Je présume que nous allons discuter cette question à fond au cours de nos séances de la présente session; nous n'allons pas, tant s'en faut, disposer de la question maintenant? Ou bien, est-ce la principale question dont nous sommes saisis aujourd'hui?

Le PRÉSIDENT: Cette question était censée être la question importante. Elle devient plus que cela. L'idée était d'épargner le temps du sous-ministre; mais, bien entendu, il pourrait revenir, j'en suis sûr.

M. TAYLOR: Au cours des années passées, j'ai comparu devant le Comité des comptes publics à l'occasion de six ou de huit séances. Je puis dire aussi qu'au cours de certaines d'entre elles, on nous a demandé d'expliquer les articles détaillés de la partie (K) de la partie (R), etc.

M. WINCH: Ne nous mettez pas d'idées en tête.

M. FISHER: J'aimerais demander à M. Henderson quelque chose au sujet de la pratique suivie en Grande-Bretagne. La question se rapporte à celle qu'a soulevée M. Morton, pour ce qu'il s'agirait d'offrir au Comité. Est-ce que le Comité des comptes publics en Grande-Bretagne ne se divise pas chaque année en sections qui se spécialisent pendant certaines périodes?

M. HENDERSON: Si je comprends bien, tel est le cas, monsieur Fisher. Le Comité se réunit à huis clos: c'est un plus petit comité. Je pense que les renseignements ne sont publiés que lorsque le rapport du Comité est déposé sur le Bureau.